REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA DISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux (2022) et le Trente et Un (31) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou — Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Principal, et ce conformément aux dispositions de décision N°786 du 18/05/2022.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS:

Monsieur BOUDA Ahmed Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur LAALAOUI Aissa, Doyen de la faculté (membre)

Monsieur SELLAOUI Youcef, correcteur (membre)

Monsieur GHECHIR Salah, correcteur (membre)

Le Jury après:

- Confirmation de la publicité de la décision N° 786 du 18/05/2022, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Principal, sus cité et suite à :
- 1° Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté de Droit de Alger 01).
- 2° Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (03 postes ouverts).
- 3° Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.
- -Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

-	TOUATI Karima Ep. AMEYOUD	14,28
-	KHERROUBI Ilham Ep. OUCHENE	14,00
-	MEFTAH Sonia	12,57

-Liste d'attente :

-	REBAINE Nabila	12,28
-	YESSAD Baya	12,14
-	RAMDANI Samia	10,85

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury:

Le Doyen de la faculté (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur LAALAOUK Aissa	Monsieur SELLAOUI Youcef	Monsieur GHECHIR SALAH	Monsieur BOUDA Ahmed
كلية المنتوق بالنيابة	عميد المراد	همزي	20.33
	0	۵	

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.